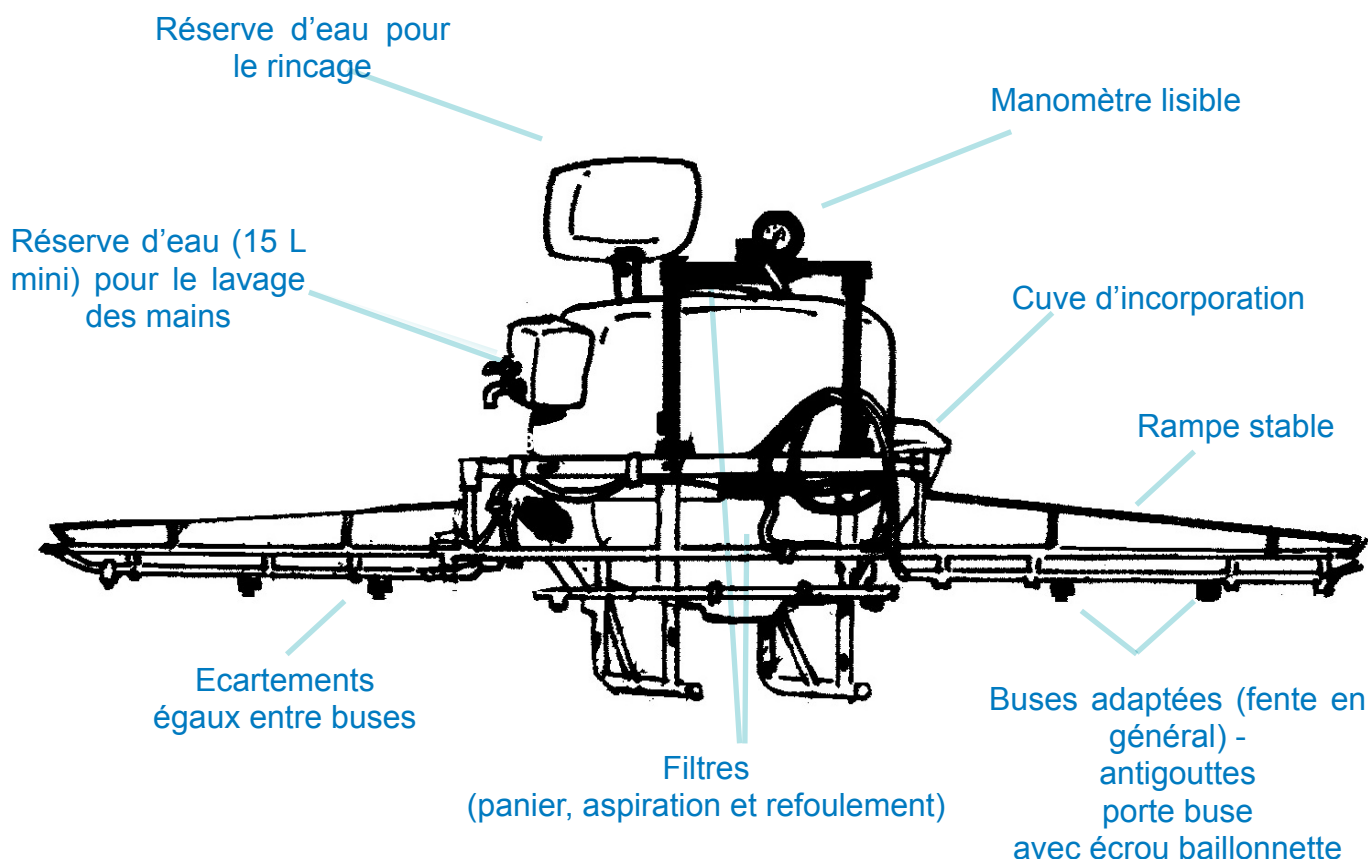


QUELQUES CONSEILS POUR BIEN CHOISIR SON PULVERISATEUR

Lors du renouvellement de son pulvérisateur, l'agriculteur a **obligation de satisfaire aux exigences de sécurité.**

Les normes EN 907 et EN 1553 permettent de satisfaire aux exigences de la réglementation sur la sécurité de l'utilisateur. Dans le cadre du référentiel de l'agriculture raisonnée, il est également fait référence à certains équipements. Par ailleurs, la norme EN 12761 propose des équipements qui permettent de limiter les impacts sur l'environnement.

PRINCIPAUX EQUIPEMENTS D'UN PULVERISATEUR





QUELQUES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Il n'est pas toujours aisé de différencier ce qui est obligatoire et ce qui est recommandé.

Les éléments obligatoires

- **La protection des éléments tournants** (arbre de prise de force, turbines...).
- **La protection de l'opérateur** contre tout contact avec la bouillie
 - Utiliser des équipements de protection individuelle pour limiter les risques sur la santé de l'utilisateur
 - La partie supérieure de la cuve doit être accessible, sans danger.
 - Lors de la vidange, le flux de liquide doit être dirigé loin de l'opérateur
 - Toute canalisation de bouillie non protégée est interdite en cabine.
- Des éléments de **sécurité autour de la rampe** (réglage, verrouillage, réglage de la hauteur).
- **La stabilité de l'appareil de remisage.**
- La présence du **bidon rince-main** d'une capacité minimale de 15 litres.
- La présence en bon état des **indicateurs de niveau**, manomètres et vannes ainsi que leur identification.
- **La cuve** : le volume de la cuve doit dépasser d'au moins 5 % le volume nominal. Les conduits pour le remplissage ne doivent pas permettre le retour de liquide vers l'alimentation. Un système d'anti-retour (type clapet) et un moyen pour éviter le débordement sont obligatoires.
- **L'incorporeur de produits: sa présence est obligatoire**
 - lorsque la trappe de remplissage est disposée à plus de 1,5 m du sol et à plus de 30 cm du bord
 - pour les appareils mis en service après 1995
 - pour les appareils qui n'ont pas de plateforme sécurisée.

Les plateformes et accès sécurisés à l'orifice de remplissage sont soumis à une réglementation (antidérapant, distance entre marche ...)

- **Les systèmes anti-gouttes** : ils sont indispensables pour stopper tout écoulement de bouillie à la fermeture des rampes. Le système le plus simple et le plus efficace reste l'anti-gouttes à membrane.
- **Manuel d'utilisation** : Obligation d'avoir le manuel d'utilisation et de maintenance dans la langue du pays d'utilisation.
- Identification des commandes et des vannes: Exiger que la **plaque «CE»** soit apposée au matériel pour répondre aux obligations de sécurité des utilisateurs.

Les éléments non obligatoires fortement recommandés

- **Commande électrique en cabine.** Pour la sécurité de l'opérateur, il est préférable d'avoir les commandes de fermeture et le réglage de la pression en cabine.
- **L'incorporeur de produits** : pour les pulvérisateurs antérieurs à 1995, sa présence est fortement conseillée si l'accès à la trappe de remplissage est disposée à plus de 1,5 m du sol et à plus de 30 cm du bord de la cuve.
- **Le système de rinçage des bidons**, associé à l'incorporeur, il facilite l'opération du rinçage des bidons.
- **La jauge de remplissage** : elle doit être très visible. Préférer le système à flotteur. Attention au système par transparence, souvent moins visible. Pour être plus précis, un volucompteur peut être installé.
- **La cuve** : le volume résiduel doit être inférieur à 0.5% du volume nominal, plus 2l / mètre de rampe.





• **Le manomètre** : il doit être visible depuis le poste de conduite (diamètre supérieur à 100 mm si situé à plus d'un mètre du conducteur). Il est préférable de prendre des graduations à 0.2 bars pour une pression de travail comprise entre 0 et 6 bars.

• **La cuve de rinçage**. Elle est indispensable pour solutionner de façon pratique et correcte les fonds de cuve. Un pré-rinçage de l'appareil se fait alors au champ. Son volume doit être au minimum de 10 % du volume de la cuve ; il doit être aussi possible de rincer les tuyaux de la rampe même lorsque la cuve principale n'est pas vide. Pensez à compléter la cuve de rinçage par un dispositif de buse de rinçage rotative à l'intérieur de la cuve principale.

• **Le réglage de la rampe** : la plage de réglage de la hauteur de rampe doit être d'au moins 1 m. Préférez un système hydraulique pour faciliter les manœuvres.

• **Les filtres** : ils doivent être facilement accessibles et démontables, même cuve pleine. On peut trouver des filtres à plusieurs niveaux :

- Filtre d'aspiration de 32 à 50 Mesh : ce filtre est placé en amont de la pompe et protège le circuit des plus grosses impuretés.

- Filtre de refoulement de 50 à 80 Mesh : placé après la pompe et plus fin que celui d'aspiration, il permet d'affiner la filtration.

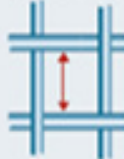
- Filtres de tronçons de 50 à 100 Mesh : réduisent le colmatage des buses

- Filtres de buses de 80 à 100 Mesh : finalisent la procédure de filtration en retenant les particules les fines.

Attention, tous ces niveaux de filtrations ne sont pas systématiquement présents sur l'ensemble des appareils du marché. Certains matériels d'entrée de gamme ne possèdent qu'un filtre à l'aspiration de série. Dans ce cas, il est recommandé d'installer des filtres de tronçons.

• **Les buses** : à chaque buse son utilisation. (Voir fiche spécifique)

Tableau de correspondance Mesh-mm

Mesh	30	50	80	100
	0.58	0.30	0.18	0.15
mm				

AUTRES POINTS DE VIGILANCE

Lorsque vous changez de pulvérisateur, soyez attentifs aux éléments suivants :

- La facilité d'attelage
- les obligations routières pour les trainés et automoteurs (exiger la réception routière DRIRE et l'attestation correspondante)
- la réception Dreal pour les trainés et automoteurs
- la fermeture hydraulique des rampes et le correcteur de dévers